# TREMPLIN CIFRE

### LETTRE MANIFESTATION D’INTÉRÊT DE L’ENTREPRISE :

Manifestation d’intérêt de « nom de l’entreprise »

Je, soussigné·e, « titre, nom, prénom, fonction »

Responsable légal de la structure : « dénomination, adresse »

Domaine d’activité de la structure : à remplir

Statut juridique : à remplir

Si statut d’entreprise, êtes-vous une PME (nbre salarié·es < 250 et CA < 50 millions €) : oui ☐ non ☐

manifeste mon intérêt pour les travaux de recherche de : « nom du/de la chercheur·e et domaine de recherche »

répondant à notre besoin d’innovation concernant :

et donne mon accord pour que « titre, nom, prénom, fonction dans l’entreprise », échange avec le chercheur·sus-mentionné pour définir une stratégie commune autour d’un projet de thèse CIFRE, porteur d’innovation pour ma structure.

J’atteste :

☐ n’avoir pas encore déposé de dossier CIFRE auprès de l’ANRT pour le projet sus-mentionné.

☐ être une structure établie sur le territoire français,

☐ que le sujet exploratoire de recherche s’inscrit dans notre objet et le développement de notre activité,

☐ ne pas être une entreprise en difficulté, et être en mesure, en cas de succès de cette période Tremplin

CIFRE et d’obtention de l’aide de l’ANRT, de recruter un doctorant par la signature d’un contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée de 36 mois conformément aux articles D 1242-3 et 6 du code du travail,

☐ de notre non-exclusion à bénéficier d’une aide d’État sous le régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l’innovation pour la période 2014-2020,

☐ être en capacité d’encadrer le doctorant par du personnel compétent ou le cas non-échéant accepter de déléguer cette fonction à une tierce structure à identifier pendant la période du Tremplin CIFRE.

***IMPORTANT :*** *Il est porté à la connaissance du Responsable légal de l’entreprise que si cette première phase de travail est financée intégralement par le Tremplin CIFRE du PUI CAP I-TER, les résultats ne pourront donner lieu à un partage de propriété intellectuelle ou industrielle qui reviendra à l’établissement de rattachement du chercheur sauf accord particulier validé par son service de valorisation. Une stratégie élaborée en commun doit permettre d’encadrer la suite du développement de ces résultats pour leur transfert vers l’entreprise.*

Date et signature